



Palézieux, le 11 septembre 2008

## Communications de la Municipalité

Procès-verbal : no 35 (extrait)  
Présidence : M. Taillens, Syndic  
Séance ouverte à : 18.30h.  
Municipalité présente : Au complet

Lors de sa séance du 8 septembre 2008,

ARO, Conseil intercommunal	La Municipalité décide de déléguer M. Taillens, Syndic, au Conseil intercommunal du 1er octobre 2008.
Centre carcéral, Proposition RIL	La Municipalité prend note du courrier adressé par M. Philippe Leuba, Conseiller d'État, lequel annonce que le Canton n'est pas intéressé par la proposition de RIL pour l'implantation du futur centre carcéral.
Amicale des anciens pompiers de Maraçon (AAP)	La Municipalité décide de faire un don de <u>fr. 250.--</u> à l'Amicale des anciens pompiers pour les aider à financer une piste de pétanque à proximité de la déchetterie de Maraçon.
Péréquation, Décompte définitif 2007	La Municipalité prend note du décompte final de la péréquation 2007 qui se solde à un montant de <u>fr. 135'000.--</u> en faveur de la Commune.
Demiéville Abel, Abattage d'un mélèze	La Municipalité décide d'autoriser M. Abel Demiéville à procéder à l'abattage d'un mélèze sur sa propriété.
Forêts, Coupes 2008 - 2009	La Municipalité décide d'attribuer les coupes du "Montillier" et de "Sur-Broye" à l'entreprise Aeschlimann et la coupe de "Pierra-Confry" à l'entreprise Paschoud.
Tireurs sportifs Palézieux C 10 - C 50, Assemblée générale	La Municipalité prend note de l'invitation à participer à l'assemblée générale du 24 septembre 2008 et décide de se faire excuser.
Pinto Armando, Salle polyvalente	Sur la base du préavis favorable de M. Stoller, la Municipalité accepte de louer la salle polyvalente à M. Pinto pour l'organisation d'un banquet pour l'un de ses clients.
Holdigaz	La Municipalité autorise le passage du collecteur de gaz naturel sur la parcelle 407 en signalant à Holdigaz la présence des câbles des installations de tir 50 mètres et 300 mètres ainsi que la prise d'eau potable de l'ASHB.
Sentences	La Municipalité décide de délivrer les sentences 38/08, 39/08 et 40/08 de <u>fr. 60.--</u> chacune pour infraction au parcage.
LAJE, Assemblée générale de création Association APERO	La Municipalité prend note que l'assemblée générale de création de l'Association APERO aura lieu le 17 décembre 2008.

Commune de Palézieux  
Maison de commune  
1607 Palézieux





# Commune de Palézieux

Maison de commune  
1607 Palézieux



Facture sociale, Décompte 2007	La Municipalité prend connaissance du décompte final de la facture sociale 2007 qui se solde par un montant record de <b>fr. 415'527.--</b> pour notre Commune.
CSR, Budget 2009	La Municipalité prend note que le budget 2009 devra prévoir un montant de <b>fr. 15.90</b> par habitant pour le fonctionnement du CSR et de l'Agence d'assurances sociales.
Amiguet Jacques, Feu d'artifice, Stationnement des véhicules	La Municipalité prend note des excuses de M. Amiguet concernant les débordements de la fête du 23 août 2008.
Fusion, Offre de service	La Municipalité décide de valider l'offre de service de Compas management Services pour l'étude de la fusion.
Chemin piétonnier "Place du Village - Halte CFF"	La Municipalité décide d'adjuger au Bureau Stuby et Völlmy, l'étude de la création d'un chemin piétonnier entre la Place du Village et la Halte CFF.
Jeunesse de Palézieux, Stockage des vestiaires mobiles	La Municipalité décide d'autoriser la Jeunesse de Palézieux à stocker les vestiaires mobiles dans le "Battoir" durant sa saison hivernale.
Rte d'Oron, Signalisation	La Municipalité décide de déposer une plainte contre inconnu concernant la signalisation qui a été endommagée et dérobée sur la "Route d'Oron" à l'occasion d'un accident de la circulation.
Propriété Pousaz - P + R, Canalisation EC	La Municipalité prend note qu'une entreprise est intervenue une nouvelle fois pour déboucher la canalisation d'eaux claires entre la Propriété Pousaz et le P + R, qui débordait avec les grosses pluies de ces derniers jours.
Contrôle des parkings	La Municipalité décide de mandater M. Nicolier, pour faire des contrôles des parkings communaux le samedi et en soirée.
CFF, P + R	La Municipalité décide d'intervenir auprès des CFF pour demander un entretien des arbres qui entourent le P + R.
Grutzmacher Meik, Entretien de la haie	La Municipalité décide de faire parvenir un courrier à M. Meik Grutzmacher pour lui demander d'effectuer un élagage de la haie qui longe la route.
Décharge de l'Ochettaz	La Municipalité décide de recouvrir de terre le dessus de la décharge et de laisser la végétation reprendre vie sur le talus.





**Commune de Palézieux**  
Maison de commune  
1607 Palézieux

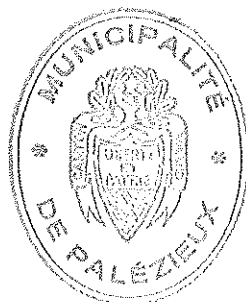
Dépôt de déchets Décharge de l'Ochettaz	La Municipalité décide d'intervenir auprès des responsables du dépôt de déchets inertes à l'ancienne décharge de l'Ochettaz et cela en dépit de l'interdiction qui est signalée.
Demiéville Éric, Dépôt de déchets	La Municipalité décide de donner un délai de 3 semaines à M. Éric Demiéville pour retirer les déchets inertes qui ont été déposés sans autorisation en bordure de haie à "La Combaz".
DGM - Déchets de sapin	La Municipalité décide de faire un courrier au Comité des DGM pour lui demander de reprendre et de transporter à la déchetterie les sapins qui ont été utilisés lors du dernier concours hippique et qui ont été jetés dans la haie à côté de la zone des concours.

La discussion étant épuisée, la séance est levée à 23.15 h.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Philippe Tailens



Le Secrétaire :

Jean-Daniel Graz

